

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Anatomie d'une manipulation

Organe de conciliation et d'arbitrage : Le Conseil d'Etat cherche toujours à nous entourlouper

Le lundi 13 mai, une délégation du syndicat SUD a été entendue à l'Organe de conciliation et d'arbitrage sur la situation de conflit que nous connaissons avec l'employeur public au sujet des conditions et des prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), avec à la clé la tentative d'imposer un nouveau plan pour notre caisse.

Le Conseil d'Etat était représenté lors de cette séance par Madame Bähni, directrice générale des ressources humaines, et Monsieur Richard, secrétaire général adjoint du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP).

Cette séance a donné l'occasion et la possibilité de quelques échanges avec les représentant·es de l'employeur.

Ces éléments ont confirmé les constats et les analyses que nous faisons sur la stratégie de l'employeur par rapport à l'avenir de la CPEV. Nous les résumons ici en 13 points.



Le Conseil d'Etat avance masqué. Jeter la pierre et cacher la main.

1 Le Conseil d'Etat se cache derrière le Conseil d'administration de la caisse (CA) pour ne prendre aucun engagement ferme, à l'égard des syndicats et du personnel en activité ou retraité. Il argue du pouvoir de décision du Conseil d'administration en dernière instance pour éviter toute négociation effective.

2 Or, le Conseil d'administration n'est pas notre partenaire de négociation. D'ailleurs, la position de cette instance est très claire comme en témoigne sa lettre du 1er mai 2024 que vous pouvez trouver sur notre site. Le CA ne reconnaît aucune autre obligation envers les syndicats que celle d'informer. Pour ce qui est de l'assemblée des délégué-es de la caisse et également pour ce qui est de l'employeur, le Conseil d'administration n'accepte qu'un devoir de consultation. Donc, le noyau dur de la manœuvre est assez facile à décoder. Le Conseil d'Etat, à qui revient légalement le financement de la caisse, se cache derrière le CA mais pèse de tout son poids le processus en cours à la fois par ses contacts permanents et systématiques avec le CA mais également par l'action des délégué-es de l'employeur au sein du Conseil d'administration de la caisse. Nous sommes donc face à une manipulation évidente.



SUD investigue !

Plan As-So : l'escroquerie est de retour

3 Que vise-t-elle ? Elle s'appuie sur la représentation du plan As-So qui implique deux années supplémentaires de travail avant la retraite, donc une péjoration absolument inacceptable.

4 Au cours de la séance de l'Organe, les délégué-es du Conseil d'Etat ont insisté sur le fait que le plan As-So était le seul plan en jeu, le seul projet effectivement en cours. Toutefois, les deux représentant-es du CE ont laissé entrevoir la possibilité de dialoguer sur quelques modifications favorables aux travailleurs-euses sans indiquer pourtant le financement de ces mesures, leur portée effective et les conditions de leur réalisation.

5 Malgré ce silence, nous reconnaissons dans ces « ouvertures » le plan dit mars 2024 élaboré et discuté au sein du Conseil d'administration et dont le Conseil d'Etat a, naturellement, une parfaite connaissance.

Le dilemme, la peste ou le choléra

6 Décrivons maintenant la fin de la manœuvre, le Conseil d'Etat et avec lui la majorité du Conseil d'administration prétendent nous enfermer dans un dilemme assez grossier. Soit voir s'abattre sur nous le plan As-So, soit négocier un autre plan avec quelques améliorations, payées par les travailleurs-euses, mais avec une dégradation des conditions générales payées très chères, beaucoup plus chères que ces quelques améliorations auxquelles nous faisons allusion. Vous pourrez trouver le résumé du plan « mars 2024 » dans le SUD-info, avril-mai, intitulé « Mystère et résolution », en page 2.

7 La délégation de l'employeur à la séance de l'Organe a explicitement remis en cause notre position sur la bonne santé de la caisse, tentant de la présenter comme fragilisée et lestée par des éléments défavorables du point de vue de la rentabilité et des finances. Comme d'habitude, l'employeur crie au feu et tente de nous intimider. Ce qu'il prétend n'est pas vrai. La situation de la Caisse est tout à fait positive, autant sur le court terme que

sur le long terme. La CPEV a tous les moyens pour payer les prestations qu'elle nous doit et couvrir le chemin de capitalisation.

8 Il faut rappeler que toutes les personnes membres de SUD qui participent aux diverses instances de la Caisse, et notamment au Conseil d'administration, ont refusé systématiquement toutes les tentatives de dégradation des conditions et des prestations. Elles continueront de le faire.

9 A la séance de l'organe de conciliation du 13 mai, les représentant-es du Conseil d'Etat ont refusé de nous indiquer le cadre de négociations, ses éléments et son calendrier. Il a fallu beaucoup de fermeté de notre part pour obtenir une promesse des plus vagues d'ordre du jour pour la rencontre entre syndicats et Conseil d'Etat prévue le 3 juin. Les représentant-es du Conseil d'Etat nous ont expliqué que l'Exécutif projetait d'entendre les syndicats tout en refusant de s'engager sur le fait que le Conseil d'Etat devait au moins nous préciser sa position de départ dans cette négociation et l'envergure de celle-ci.

Qu'attendre du 3 juin ?

10 Pour l'heure, les avancées pour mener le 3 juin une négociation effective ne sont pas réunies. Il est plus que probable qu'au cours de cette séance, les trois syndicats FSF, SSP et SUD devront reposer de manière unitaire les revendications sur la caisse de pensions et forcer le gouvernement à donner sa position et son projet.

11 Nous insistons sur la nécessité de la clarté et de l'unité dans toute cette affaire. La résolution adoptée au cours de l'AG du personnel du 2 mai et les résolutions prises sur un certain nombre de lieux de travail, que vous trouverez également sur notre site, donne un cadre qui convient à notre syndicat. Nous appelons à le confirmer clairement.

Pour une position claire et unitaire

12 Les revendications et les positions de base sont à notre sens les suivantes :

A) Le Conseil d'Etat et le Conseil d'administration doivent retirer le plan As-So.

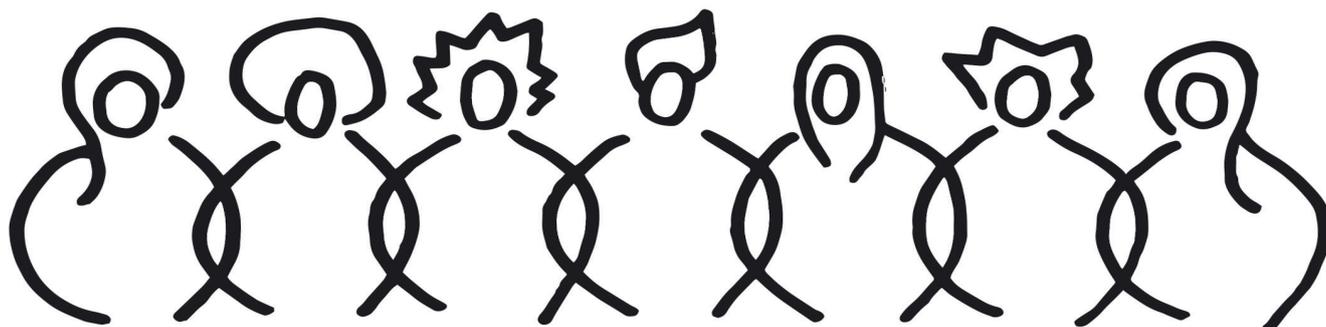
B) La situation financière de la caisse pour assurer ces prestations et son chemin de capitalisation sont satisfaisantes, ne connaissent aucune fragilité et ne demandent aucune mesure d'économie pour porter atteinte aux conditions et aux prestations actuelles de la Caisse.

C) Le Conseil d'Etat a la position et les pouvoirs pour négocier. Nous entendons comme base de négociations que les conditions et les prestations actuelles de la Caisse soit garantie, sans aucune péjoration sous quelque prétexte que ce soit.

D) Les améliorations des prestations de la Caisse doivent être négociées mais c'est à l'employeur public de payer le coût de ces améliorations. Nous ajoutons qu'à notre sens, des chemins légaux et institutionnels existent pour pouvoir échapper aux dispositions scélérates de la Loi sur la caisse de pensions (Lcep).

13 Nous sommes sorti-es de l'Organe de conciliation avec une suspension de notre saisine à charge de rouvrir la procédure pour la partie la plus diligente. Nous proposerons donc aux deux autres syndicats une évaluation des résultats de la séance du 3 juin pour procéder à cette reprise si cela s'avérait nécessaire. Notamment, si le Conseil d'Etat refusait ouvertement, ou de manière manipulatrice, d'ouvrir une négociation effective.

Les échéances de la mobilisation



Lundi 13 mai. Audience à l'Organe de conciliation et d'arbitrage pour négocier avec le Conseil d'Etat ou faire constater le conflit collectif de travail et légaliser une grève si nécessaire.

Jeudi 16 mai. Réunion intersyndicale sur la CPEV

Jeudi 23 mai. Assemblée des délégué-es de la CPEV

Lundi 3 juin. Rencontre des syndicats FSF SSP SUD avec le Conseil d'Etat.

Dimanche 30 juin. Délai de dépôt d'un plan auprès de l'Autorité de surveillance (As-So).

Demande d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez à SUD, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne ou remplissez le formulaire en ligne sur www.sud-vd.ch/adhesion (accès via le qr code)

Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD

Madame Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM :

PRENOM :

Profession :

Lieu de travail:

ADRESSE EXACTE

Rue, numéro :

N° postal : Domicile :

E-mail : Tél.

LIEU ET DATE SIGNATURE



www.sud-vd.ch/adhesion

(Cotisation annuelle: minimum Fr. 120.- par année)